

MAIRIE de GENOUILLÉ 86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers:

en exercice: 14 présents: 11 votants: 11

Date de la Convocation : 30 Novembre 2022 Date affichage de la convocation 30 Novembre 2022

OBJET

Délibération n° 48/2022 Convention d'adhésion au service de médecine de prévention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Huit Décembre à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy

<u>Absents excusés :</u> Christelle DELAGE, Sandra NIQUET, Patrice TEXERAUD. <u>Secrétaire de séance</u> : Philippe CHAUVEAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Genouillé a adhéré au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, pour permettre la mise en œuvre de la médecine du travail pour la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion propose de renouveler cette convention d'adhésion pour une période de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2023 au tarif forfaitaire de 85 €uros par agent et par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le renouvellement de la convention d'adhésion pour une période de trois ans à compter du 1er Janvier 2023.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, A Genouillé, le 9 Décembre 2022 Le Maire, Jean-Guy VALETTE



086-218601045-20221208-D48_2022-DE Reçu le 13/12/2022